



Faux acte de vente à un ami

Par **zouzoute**, le **17/06/2009** à **12:26**

Bonjour, rnrnil y a un an une amie m'a demandé de lui faire un faux acte de vente pour justifier l'achat d'un objet que je lui aurai vendu. ce que j'ai fais car à n'arriver soit disant pas à retrouver la personne qui lui avait donné ou vendu l'objet. aujourd'hui la gendarmerie m'appelle pour savoir si je lui avais bien vendu , à quel prix... où moi je l'ai eu..etc...cette amie serait accuser d'avoir voler cette objet à son travail et une plainte auraiété déposé contre elle à ce sujet. que dois je faire? qu'est ce que je risque d'avoir fais ce papier? merci de me répondre rapidement avant que je soit convoquer à la gendarmerie....

Par **Tisuisse**, le **17/06/2009** à **13:02**

Bonjour, rnrnVous récusez ce "pseudo acte de vente" sinon vous risquez d'être poursuivi pour faux témoignage et complicité d'un vol.